



Mesures sanitaires à adopter en élevage félin

La prévention des maladies infectieuses en élevage passe par la mise en place de mesures complémentaires : les mesures médicales et les mesures sanitaires. Ces dernières visent à réduire la quantité d'agents pathogènes circulant dans la chatterie. Elles consistent à concevoir les locaux de manière à pouvoir respecter les principes de la marche en avant, et à adopter des techniques de nettoyage et de désinfection efficaces. En pratique, les chats doivent être séparés en fonction de leur sensibilité et de leur propension à être source d'agent pathogène pour leurs congénères. Les déplacements de l'éleveur sont organisés du local le moins contaminé vers le local le plus à risque de contenir une quantité importante d'agents pathogènes. Les produits utilisés pour le nettoyage et la désinfection (qui sont deux phases distinctes) sont à adapter à la sensibilité de l'agent pathogène. Une collaboration entre l'éleveur et le vétérinaire est nécessaire pour adapter efficacement ces mesures à la réalité de la chatterie.*

La prévention des maladies infectieuses en collectivité passe par différentes mesures complémentaires et indissociables :

- les mesures médicales (vaccination, traitement antiparasitaire...), gérées avec le vétérinaire (cf. fiche technique dédiée),
- les mesures sanitaires, dont les principales, présentées ici, visent à réduire la circulation des agents pathogènes dans la collectivité. On parle aussi de diminution de la « pression infectieuse ».

Les recommandations qui suivent peuvent sembler difficile à mettre en place. Les ressources consacrées à l'élevage - comme le temps dédié au nettoyage et à la désinfection... - ne sont pas forcément extensibles. Pourtant, sans elles, les agents pathogènes peuvent considérablement circuler et se développer dans la collectivité.

En cas de difficulté, l'éleveur (qui connaît bien son élevage) et le vétérinaire (qui connaît bien les agents pathogènes, les maladies qu'ils provoquent et leur gestion) peuvent travailler ensemble afin d'adapter ces mesures à la réalité d'une chatterie.

Les principales mesures sanitaires peuvent être réparties en trois groupes :

- conception des locaux,
- respect de la marche en avant,
- nettoyage et désinfection.

Conception des locaux

Il est fortement recommandé de regrouper les individus selon leur âge et leur statut physiologique (chatons, adultes potentiellement porteurs*, femelles gestantes malades...), par groupe de quatre ou cinq maximum (hors portée).



Regrouper les chats selon leur âge (© Merial).

* voir lexique

Concrètement, cela se traduit par l'existence de plusieurs secteurs :

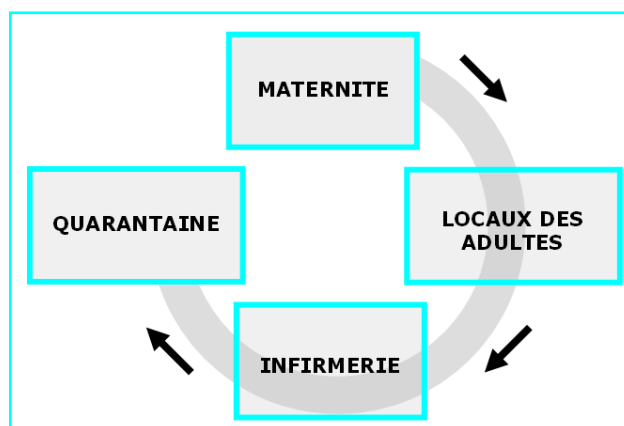
- la maternité, dans laquelle sont entretenues les femelles durant les quinze derniers jours de gestation et les mères accompagnées de leurs chatons,
- le local (les locaux) des adultes,
- l'infirmierie, zone dédiée, où sont isolés du reste de l'effectif les animaux malades qui sont très contagieux. Ceci permet de limiter fortement la propagation des agents pathogènes. Il s'agit à l'heure actuelle du seul local obligatoire dans un élevage,

- la quarantaine, qui permet d'héberger les chats provenant de l'extérieur avant leur introduction dans la collectivité. L'objectif de la mise en quarantaine est de protéger la collectivité des agents pathogènes étrangers. Les mesures préventives (vaccination, traitement antiparasitaire, tests de dépistage...) et la durée de la quarantaine sont à déterminer avec le vétérinaire selon différents paramètres (en particulier les caractéristiques du milieu d'origine et de destination du chat, mais aussi les objectifs de l'éleveur).

Pour chacun de ces secteurs, le choix des matériaux est important, il est conseillé de privilégier les surfaces carrelées (ou très lisses) faciles à nettoyer. Toutes les structures de « confort » (tapis, paniers, arbres à chat...) doivent pouvoir être nettoyées et correctement désinfectées.

Respect de la marche en avant

La marche en avant organise les déplacements des personnes (éleveur, visiteurs, vétérinaire...) du local le moins contaminé vers le local le plus à risque de contenir une quantité importante d'agents pathogènes. Ceci permet de limiter les risques de transmission d'agents entre les animaux et en particulier la contamination des plus jeunes.



Principes de la marche en avant (© Merial).

Concrètement, l'éleveur doit :

- s'occuper d'abord des animaux les moins contaminés (les chatons nouveau-nés puis les chatons avant le sevrage, puis les chatons sevrés et enfin les adultes),
- continuer par les animaux malades à cause d'agents pathogènes présents dans sa collectivité (l'infirmierie),
- terminer par les animaux pouvant faire entrer de nouveaux agents pathogènes dans la collectivité (la zone de quarantaine).

Le sens de circulation ne doit pas être modifié sous peine de compromettre l'équilibre entre les agents pathogènes présents et les animaux.

Ce principe s'applique aussi au matériel pouvant circuler dans l'élevage (jouets, balais, raclette, gamelles, bacs à litière...).

Nettoyage et désinfection

Ce sont deux phases bien distinctes et indispensables qu'il convient de réaliser soigneusement avec les produits adaptés.

La phase de nettoyage est un préliminaire indispensable qui élimine une partie des agents pathogènes et permet au produit désinfectant, appliqué dans un deuxième temps, d'agir efficacement.

* voir lexique

Le nettoyage consiste à :

- ramasser les souillures (matières organiques*),
- nettoyer les surfaces à l'aide d'un détergent en brossant énergiquement,
- rincer à l'eau claire.

Il convient de respecter scrupuleusement le mode d'emploi du détergent sous peine de ne pas obtenir le résultat escompté.

La phase de désinfection peut avoir lieu uniquement dans un deuxième temps, sur des surfaces propres. Elle consiste à :

- désinfecter les surfaces à l'aide d'un désinfectant adapté,
- rincer à l'eau claire,
- sécher les surfaces.

Le désinfectant doit impérativement être adapté aux agents ciblés. Ceci est très important dans la mesure où il n'existe pas de désinfectant efficace contre tous les agents pathogènes. En cas de problème infectieux identifié au sein d'un élevage, il est important de vérifier avec le fabricant que le désinfectant utilisé est efficace contre l'agent ciblé et de respecter scrupuleusement les conditions d'utilisation (dilution, temps d'application...).

Exemple de désinfection adaptée en cas de calicivirose ou de typhus :

L'eau de javel est très efficace contre le calicivirus et le parvovirus dans la mesure où elle est utilisée :

- *uniquement et seulement après une phase de nettoyage et de rinçage,*
- *à une dilution appropriée (la dilution employée doit être au minimum de 0,3 à 0,5 % de chlore actif, ce qui correspond à la dilution d'un berlingot (250 ml) à 9,6 % de chlore actif dans un bidon de 5 à 10 litres),*
- *avec une eau froide ou tiède,*
- *avec un temps de contact avant rinçage d'au minimum de 10 - 15 minutes,*
- *rapidement après l'avoir préparée.*

En revanche, les désinfectants de la catégorie des ammoniums quaternaires semblent ne pas être efficaces.

Points à souligner

- La désinfection doit être réalisée d'autant plus fréquemment que le local est contaminé. Concrètement, la zone de quarantaine et l'infirmerie nécessiteront plus d'attention que les autres secteurs.

NB : *on parle ici de désinfection. Le nettoyage, lui, doit être réalisé tous les jours dans tous les secteurs de la chatterrie.*

- Si par manque de temps, il n'est pas possible de nettoyer puis désinfecter, il est préférable de réaliser un nettoyage précautionneux, plutôt qu'un nettoyage puis une désinfection bâclée ou (pire) une désinfection seule.

- Si plusieurs désinfectants sont utilisés, il est formellement déconseillé de les utiliser lors d'une même séquence de nettoyage / désinfection (et encore plus de les mélanger !). En revanche, il est intéressant de les alterner (par exemple une phase de désinfection sur deux).

- La pondération reste de mise dans le domaine de l'hygiène. Une petite quantité d'agents pathogènes n'est en général pas nocive (et de toute façon inévitable) et permet de stimuler le système immunitaire. Il est bon de trouver la juste fréquence de nettoyage / désinfection et le(s) détergent(s) et désinfectant(s) adaptés à votre chatterrie. Il est capital de suivre scrupuleusement leur mode d'emploi (par exemple ni plus, ni moins dosé), et surtout savoir s'adapter en cas de mise en évidence d'un nouvel agent dans la collectivité.

La mise en place de mesures sanitaires solides et efficaces est indispensable en collectivité afin de conserver l'équilibre entre la pression infectieuse et les chats.

Chaque élevage a son propre équilibre et ses propres agents pathogènes. Les mesures sanitaires ne sont donc pas forcément transposables d'une chatterrie à l'autre ! Il est donc nécessaire de réfléchir à la meilleure stratégie de prévention en en discutant avec son vétérinaire.

* voir lexique



NOTIONS CLEFS

- Les mesures sanitaires et médicales sont complémentaires et indissociables pour prévenir les maladies infectieuses en élevage.
- Les locaux doivent comporter plusieurs secteurs : la maternité, le local (les locaux) des adultes, l'infirmierie (seul local obligatoire à ce jour), la quarantaine.
- Les matériaux utilisés doivent être facilement nettoyables et désinfectables.
- Le respect de la marche en avant ne doit souffrir aucune exception.
- Le nettoyage précède obligatoirement la phase de désinfection.
- Le nettoyage et la désinfection sont à réaliser avec un produit adapté, en suivant scrupuleusement les conditions d'emploi.
- Les désinfectants ne sont pas tous efficaces contre un agent pathogène donné. Le choix se fait donc en fonction des agents circulant dans la collectivité.
- La stratégie de prévention est à adapter à la réalité de l'élevage, il est nécessaire d'en discuter avec son vétérinaire.



LEXIQUE

- **Agent pathogène (microbe)** : micro-organisme pouvant provoquer une maladie chez l'organisme qu'il infecte (exemples : virus, bactérie, champignon...).
- **Excrétion (d'un agent pathogène)** : rejet à l'extérieur de l'organisme de l'agent pathogène. Ce phénomène est à l'origine de la transmission d'agents infectieux d'un animal à l'autre.
- **Matière organique** : ici, matière produite par des êtres vivants, elle est en général biodégradable (exemple pour le chat : l'urine, les fèces, les poils, la salive...).

Fiche technique réalisée à l'occasion de la rencontre Eleveurs félins / Merial octobre 2011

* voir lexique